

NUMERO 12

OSONS LE HOUSING FIRST !

CORALIE BUXANT

PAUVÉRITÉ

Le trimestriel du Forum -
Bruxelles contre les inégalités

Préambule

En 2013, le secteur de l'aide aux sans-abri voyait apparaître des projets expérimentaux d'un nouveau genre dans cinq grandes villes belges, dont Bruxelles. Intitulé *Housing First Belgium*, ce programme fédéral a été accompagné, jusqu'à aujourd'hui, par une équipe de chercheurs chargés de l'évaluation. Pour Bruxelles, ce travail a été en partie réalisé par Le Forum. Ce sont les principaux résultats de cette évaluation que nous livre ici Coralie Buxant, coordinatrice du projet.

Depuis 2015, Bruxelles a pris le relais de cette impulsion fédérale. En effet, les Ministres régionaux de l'Aide aux personnes ont décidé de soutenir de manière forte le développement du Housing First. Le Forum salue cet engagement. Le travail d'évaluation a pesé de tout son poids dans cette décision politique. Comme le décrit Coralie Buxant, il a en effet apporté des preuves tangibles de l'efficacité, de l'efficience, de la durabilité et de la justesse de ce modèle innovant d'intervention sociale.

Aujourd'hui, c'est principalement le secteur associatif qui met en œuvre le Housing First bruxellois. Le SMES-B, Infirmiers de rue et le Samusocial ont mis en logement une soixantaine d'anciens sans-abri via cette méthodologie. Et tout un réseau – entre le public, le privé, le secteur du logement, de la santé, de la toxicomanie – les soutient dans cette entreprise.

En Région bruxelloise, on estime que ce nouveau programme devrait à terme être accessible pour 300 à 400 personnes. Les 300 à 400

sans-abri qui vivent depuis longtemps dans les rues de notre capitale et qui présentent des problèmes de santé mentale et d'assuétudes : le profil avec lequel le Housing First donne les meilleurs résultats. Pour arriver à ce chiffre, les pouvoirs publics devront dépasser trois écueils. Premièrement, il faudra éviter les effets d'opportunités inhérents à toute nouvelle manne financière. Pour cela, il s'agira de soutenir exclusivement les porteurs de projet qui s'engagent à rester le plus fidèle possible au modèle Housing First. Deuxièmement, il faudra pérenniser et augmenter graduellement les fonds régionaux consacrés à cette innovation sociale. Ce faisant, on assurera le passage de simples « projets pilotes » à un véritable « programme politique ». Et troisièmement, il s'agira, pour les décideurs, d'aider les porteurs de projets à dégager 300 à 400 logements à loyer modérés.

Cette aventure Housing First donne le vertige. Elle est avantageuse sur le plan des dépenses publiques. Ses effets positifs sur les bénéficiaires sont époustouffants. Elle est porteuse d'un vent résolument innovant sur les pratiques de travail social. Et surtout, elle débouche sur rien de moins qu'une nouvelle donne politique : aujourd'hui, il est tout à fait réaliste de dire que la fin du sans-abrisme de rue de longue durée est à portée de décision ministérielle.

1. CONSTAT DE DÉPART : LES SANS-ABRI LES PLUS FRAGILES SONT DISCRIMINÉS

En Belgique, et Bruxelles ne fait pas figure d'exception, des personnes sans-abri parmi les plus fragiles fréquentent la rue et les services de l'urgence sociale depuis plusieurs années. Si leurs besoins primaires trouvent en partie réponse dans cette offre humanitaire, l'entame stable d'un parcours d'insertion est rare, et la chronicité de ce sans-abrisme ne fait qu'accroître les problématiques de santé.

De manière caricaturale, la sortie de rue prend, en Belgique, la forme d'un escalier constitué d'étapes préparatoires à celle, ultime, du logement individuel. Pour le public sans-abri le plus éloigné du logement, les conditions d'accès associées à chacune de ces étapes sont autant de freins dans la progression. Bien sûr, c'est là un modèle théorique qui ne recouvre pas l'ensemble des réalités bruxelloises. Sur le terrain, le secteur a tenté d'ajuster son offre aux limites et aux besoins rencontrés. Ainsi, aux limites de leur cadre institutionnel de départ, des experts de l'urgence sociale développent des projets facilitant l'accès au logement et des services d'hébergement abaissent leur seuil d'accès. Les étapes peuvent être moins nombreuses et plus courtes. Par ailleurs, l'accompagnement en logement se pratique déjà depuis plusieurs années. Ces projets orientés vers le logement fonctionnent.

Toutefois, malgré ces initiatives singulières, le constat reste le même : des personnes en situation de sans-abrisme depuis plusieurs années et présentant des fragilités importantes sur les plans de la santé physique, de la santé mentale ou des assuétudes ne parviennent toujours pas à quitter la rue de manière durable. Elles sont discriminées par

ce système constitué d'étapes. D'après la littérature, entre 10 et 20 % de la population sans-abri est concernée.

2. HOUSING FIRST VISE L'INSERTION DES SANS-ABRI LES PLUS FRAGILES, PAR LE LOGE- MENT, SANS CONDITION

Une solution très simple existe : annuler les étapes intermédiaires. D'abord le logement, ensuite le reste. Positionnant le logement comme un droit fondamental, le modèle Housing First propose à ce public cible spécifique (et uniquement à celui-ci) un accès immédiat au logement depuis la rue, sans autres conditions que celles auxquelles est soumis un locataire lambda (payer son loyer et respecter son contrat de bail). Il n'y a pas d'obligation de cure ni de mise en projet : le modèle s'inscrit dans une logique de réduction des risques.

Pour favoriser le maintien dans le logement, le modèle prévoit un accompagnement adapté, intensif et pluridisciplinaire qui est centré sur les choix du bénéficiaire. La visée première de l'accompagnement Housing First est ce qu'on appelle le « rétablissement » de la personne (redevenir acteur de sa vie, de ses choix, à partir de ses propres ressources). Redevenir un citoyen qui accède pleinement à ses droits et sollicite le système d'aide de droit commun devient ainsi un objectif sous-jacent (être capable, par exemple, de contacter son médecin traitant lorsque nécessaire mais aussi de solliciter son propre réseau social). Cela étant, une équipe Housing First doit pouvoir accompagner le locataire aussi longtemps que nécessaire.

Quel que soit le pays où elles sont menées, les pratiques Housing First permettent à au moins 80 % des locataires de se maintenir en logement après deux ans.

Un dernier principe du modèle prône le logement diffus et durable au sein de la cité (sont privilégiés des contrats de bail à long-terme dans des immeubles regroupant moins de 20 % de locataires de même profil). Enfin, le logement est indépendant de l'accompagnement. Autrement dit, seul le non-respect des conditions du contrat de bail peut per-

mettre la rupture de celui-ci (indépendamment donc de la relation entre le locataire et l'équipe d'accompagnement).

Depuis son lancement à New-York au début des années 1990, ce modèle a été adopté comme politique nationale, régionale ou locale dans plusieurs pays européens, avec ou sans phase-test préalable. Quel que soit le pays où elles sont menées, les pratiques Housing First permettent à au moins 80 % des locataires de se maintenir en logement après deux ans. Cette « stabilité résidentielle » est non seulement favorable à un processus de rétablissement mais permet, en outre, de réduire une série de coûts publics non négligeables liés notamment au fait de ne plus fréquenter les services de l'urgence sociale¹ et d'utiliser de manière moins fréquente et mieux ciblée des services hospitaliers.

¹/ Pour information, l'accompagnement Housing First Belgium coûte en moyenne 17,80 € par nuit par personne aux pouvoirs publics. Une nuitée en abri de nuit s'élève en moyenne à 55 € par personne (il s'agit d'une moyenne des coûts de certains abris de nuit de Wallonie et de Flandre).

3. LES PRATIQUES HOUSING FIRST EN PHASE-TEST EN BELGIQUE PENDANT 3 ANS

En Belgique, c'est l'élaboration du second *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté* (2012) qui a créé les conditions permettant l'implémentation de pratiques Housing First. En sollicitant le terrain pour qu'il émette des propositions concrètes à inscrire dans ce plan, la secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté (à l'époque Maggie De Block) a valorisé les suggestions émanant d'acteurs de terrain. L'action 76 du *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté* prévoyait ainsi « la mise en route d'initiatives inspirées de l'approche Housing First dans les cinq plus grandes villes du pays »². Pour opérationnaliser cette action, des acteurs publics et privés de la Région bruxelloise, d'Anvers, de Gand, de Charleroi et de Liège³ ont proposé d'associer leurs expertises et leurs réseaux afin d'expérimenter concrètement ces pratiques Housing First. Ce sont ces institutions de terrain qui ont elles-mêmes co-construit et écrit le projet d'expérimentation.

Grâce au soutien de la secrétaire d'État, via un subside de la Loterie nationale, l'expérimentation Housing First Belgium (HFB) débutait en août 2013, pour une durée initiale de deux ans. Afin de consolider les premières observations et d'étendre le modèle, l'expérimentation a été reconduite par l'actuelle Secrétaire d'Etat, Elke Sleurs, pour

2/ Pour prendre connaissance du second *Plan fédéral de Lutte contre la pauvreté* : http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/fpa_2012_fr.pdf

3/ Anvers : le CPAS (et le CAW qui assure l'accompagnement) ; Gand : le CPAS ; Bruxelles : le SMES-B et Infirmiers de rue ; Charleroi : le Relais Social de Charleroi et ses partenaires (CPAS, Comme Chez Nous, Relais Santé, SPAD-ACGHP) ; Liège : le Relais Social du Pays de Liège.



une année supplémentaire (jusqu'en juin 2016) en incluant trois nouvelles villes de taille moyenne : Hasselt⁴, Molenbeek-Saint-Jean et Namur. Par ailleurs, en dehors de ce subside fédéral, le projet « Huis Inclusief » mené à Courtrai et le projet HF Limburg (Hasselt, Genk et Saint-Trond) se sont joints à HFB en permettant la récolte de données auprès de leurs locataires.

Aujourd'hui, les équipes Housing First Belgium ont facilité l'accès au logement à plus de 150 personnes sans-abri très fragiles. Elles les ont ensuite accompagnées de manière intensive dans tous les domaines de leur vie en visant le maintien en logement et le rétablissement.

Une équipe d'évaluation a suivi l'évolution d'une partie de ces locataires pendant 2 ans (N = 141) et l'a comparée à celle de personnes fréquentant (ou ayant fréquenté) le système d'aide qui leur est habi-

4/ Hasselt : le CPAS (et le CAW qui assure l'accompagnement) ; Molenbeek : le CPAS coordonne et confie l'accompagnement en logement aux Infirmiers de rue et au SMES-B ; Namur : le CPAS confie au Relais Social urbain Namurois la coordination du projet.

tuellement dédié en Belgique (N = 237). Ce groupe de comparaison se subdivisait en deux sous-groupes. Le premier était composé de personnes sans-abri au profil tout aussi fragile que celui des locataires HFB (longue période de vie en rue - 5 ans en moyenne - et importants besoins en matière de santé et/ou d'assuétude).

Le deuxième sous-groupe aurait dû être, initialement, composé de personnes sans-abri au même profil également mais qui, au moment de la première rencontre avec l'évaluateur, venaient d'entrer en logement directement depuis la rue, hors programme Housing First. L'objectif était d'isoler l'impact de l'accompagnement Housing First.

Très vite, l'équipe d'évaluation a été confrontée à la difficulté de trouver ce dernier profil eu égard à l'allure en escalier du modèle usuel : les personnes sans-abri de longue durée et les plus fragiles ont beaucoup de difficulté à gravir les échelons du processus les menant au logement individuel. Les participants de ce second sous-groupe sont donc, au final, des sans-abri de moins longue durée (1 an et demi en moyenne) au profil de santé et d'assuétudes moins fragile. Plus de la moitié d'entre eux proviennent d'une maison d'accueil et peuvent donc être considérés comme ayant été préparés au logement individuel.

Plutôt que de faire un mauvais copié-collé de pratiques américaines, mener une phase expérimentale dans les grandes villes belges devait permettre de tester l'efficacité de cette innovation sociale, par comparaison à la politique publique menée actuellement, et d'en relever les meilleures conditions d'implémentation compte tenu de nos réalités belges.

4. EXPÉRIMENTER UNE INNOVATION SOCIALE : IMPACTS

Avant d'aborder les résultats principaux de cette phase-test et les recommandations politiques qui en découlent, questionnons brièvement l'impact, sur le terrain, de l'arrivée d'une telle expérimentation d'innovation sociale dont la formule est plutôt inédite dans notre culture et notre secteur.

L'INNOVATION QUESTIONNE LES PARADIGMES

Une innovation sociale peut être définie comme « *une solution nouvelle à un problème social, qui est plus efficace, efficiente, durable ou juste que les solutions actuelles* »⁵. Est-ce que les « solutions actuelles » deviennent dès lors moins efficaces, moins efficientes, moins durables ou moins justes que la « solution nouvelle » ? Dès le lancement de la phase expérimentale, en testant une innovation sociale, Housing First Belgium a naturellement endossé la figure de concurrent (idéologique et financier) et a formulé une réponse frileuse à cette question : négative pour ne froisser personne, ou un consensus mou de type « ni oui, ni non » pour éviter le débat.

Les porteurs du projet et leurs équipes ont consacré beaucoup de temps à la médiatisation et à la diffusion de leurs pratiques, par essais et erreurs au départ, en froissant donc finalement certaines personnes par moments. Il s'agissait ici d'affirmer les fondamentaux de ce modèle qui n'en font finalement qu'une stratégie de niche, là d'insister

5/ Définition proposée par le Center for Social Innovation de l'Université de Stanford, lequel a contribué à populariser le concept.

sur la complémentarité des pratiques (et des subsides), ou encore de dépasser la crainte d'une « dictature » à la Housing First (Housing First partout et pour tout le monde) en s'inscrivant dans une politique rassembleuse orientée logement (« housing led »). Mais c'est aussi le fonctionnement concret des équipes HFB sur le terrain qui, au-delà du discours théorique, a permis, avec le temps, d'apaiser certaines craintes. Sur ce point, un travailleur social d'une équipe bruxelloise apporte ce témoignage : « *Le Housing First permet aux soignants de voir*

Les résultats obtenus par l'expérimentation HFB démontrent qu'en Belgique, pour des personnes sans-abri aux besoins très élevés, Housing First apparaît comme une solution plus efficace, efficiente, durable et juste que les solutions plus classiques.

qu'il est possible de travailler avec une population avec laquelle un certain découragement se fait sentir. (...) Certains acteurs nous ont dit découvrir à travers le projet qu'il est possible de travailler avec ce public considéré comme condamné à mourir en rue et auquel ils auraient fermé les portes. »

Alors qu'il s'agit bien d'une méthode de niche, puisque destinée à 10-20 % de la population sans-abri, la pratique du Housing First anime les débats et les dichotomise parfois. C'est qu'elle invite à questionner le cadre dans lequel s'inscrivent les po-

litiques publiques ainsi que les pratiques de terrain associées. Tester le Housing First en Belgique, c'est oser envisager un changement de paradigme dans lequel les pionniers du Housing First embarquent décideurs, pouvoirs subsidants, institutions et intervenants sociaux. Le nouveau paradigme est orienté vers le logement (housing led) et permet la poursuite d'objectifs ambitieux qui semblaient encore fantasmatiques il y a quelques années : oser la sortie du sans-abrisme ! Ces ambitions ne sont pas de doux rêves ; elles sont fondées sur des preuves d'efficacité et d'efficience portées également par de nombreux partenaires européens. Dans une logique fondée sur des preuves, les

résultats obtenus par l'expérimentation HFB démontrent qu'en Belgique, pour des personnes sans-abri aux besoins très élevés, Housing First apparaît comme une solution plus efficace, efficiente, durable et juste que les solutions actuelles.

L'INNOVATION EST INCUBATRICE D'INNOVATIONS MULTIPLES

Dès le début de l'expérimentation Housing First Belgium, il a fallu très rapidement faire entrer un nombre important de sans-abri en logement. Il s'agissait en effet de maximiser la durée de l'évaluation longitudinale et ainsi la capacité à tester les hypothèses. Cette urgence n'a pas mis en évidence des problématiques que le secteur ne connaissait pas et ne les a pas non plus solutionnées définitivement. Mais elle a servi d'effet de loupe à des réalités déjà vécues par le secteur et de laboratoire social pour tester de nombreuses pistes de solutions. La pression du cadre expérimental a eu une contrepartie positive sous la forme d'un catalyseur.

Ainsi par exemple, la pression d'un accès ultra-rapide à des logements salubres à loyers accessibles a rendu indispensable le métier de « capteur logement ». Aujourd'hui, chacune des trois Régions du pays investit dans ce nouveau métier, et cela au bénéfice de l'ensemble du secteur de l'aide aux sans-abri. Pour faciliter l'accès au logement, tout en respectant les principes fondamentaux du modèle HF, les équipes pionnières en Belgique ont par ailleurs redoublé de créativité en multipliant les formules : collaboration avec des investisseurs privés confiant la gestion d'un immeuble rénové à une Agence Immobilière Sociale ; utilisation du bail glissant comme outil de négociation avec certains propriétaires (privés ou publics) ; obtention de fonds publics pour assurer d'éventuels impayés ou dégâts ; occupation précaire de logements publics sociaux en attente de rénovations (avec un accord assurant le glissement vers un logement adéquat et un bail classique) ; analyse de faisabilité de la construction de logements modulaires

(construction de qualité à faible coût) ; recours à des institutions de séjour à long-terme (maison de repos et Initiatives d'Habitations Protégées) ; etc.

Par ailleurs, dans le registre de l'accompagnement, plusieurs institutions ont associé leurs moyens et expertises pour constituer des équipes HFB inédites composées de travailleurs détachés. Cela permet de rassembler rapidement les compétences adéquates eu égard au public cible, mais aussi d'inscrire doucement cette nouvelle pratique au cœur de l'ensemble d'un réseau, de l'intérieur. Le challenge est alors d'assurer une cohérence autour des principes HF, au-delà des philosophies institutionnelles.

Enfin, dernier exemple d'innovation : une fois les problématiques vitales stabilisées, l'intégration dans la communauté a nouvellement été appréhendée en recourant au modèle « Independent Placement Support » (philosophie similaire à celle du HF et issue de secteur de la santé mentale). Une des équipes HFB a créé ce nouveau métier de « coach d'insertion », lequel pourrait avoir le même avenir que celui de capteur logement.

5. RÉSULTATS PRINCIPAUX DE L'EXPÉRIMENTATION

Parmi l'ensemble des observations issues du suivi longitudinal et comparé des trois groupes étudiés pendant 2 ans, nous proposons de retenir les résultats principaux suivants.

*GRÂCE AUX PRATIQUES HF,
LES SANS-ABRI AUX BESOINS ÉLEVÉS
SONT CAPABLES D'HABITER, DIRECTEMENT DEPUIS LA RUE*

Après 2 ans, 90 % des 141 locataires suivis par les équipes HFB sont toujours en logement et se sont approprié leur nouveau lieu de vie (c'est donc même davantage que les personnes logées après suivi classique – sous-groupe 2). Ils paient leurs loyers et les éventuels défauts de paiement (représentant 20 % des situations) sont le plus souvent réglés par l'équipe d'accompagnement HFB ou le capteur logement.

Même si la consommation dure de drogues rend parfois difficile la vie en logement, cela n'empêche pas le maintien en logement dans la durée. Nos analyses n'ont pas permis de mettre en évidence un quelconque facteur qui prédirait la réussite ou l'échec du maintien en logement. Parmi le public ciblé par les pratiques HF, on ne peut donc exclure personne a priori ; il faut oser avec tous.

Les préjugés tombent.

*EN DEHORS DES PRATIQUES HF,
LES SANS-ABRI AUX BESOINS MOINS ÉLEVÉS
SONT ÉGALEMENT CAPABLES D'HABITER*

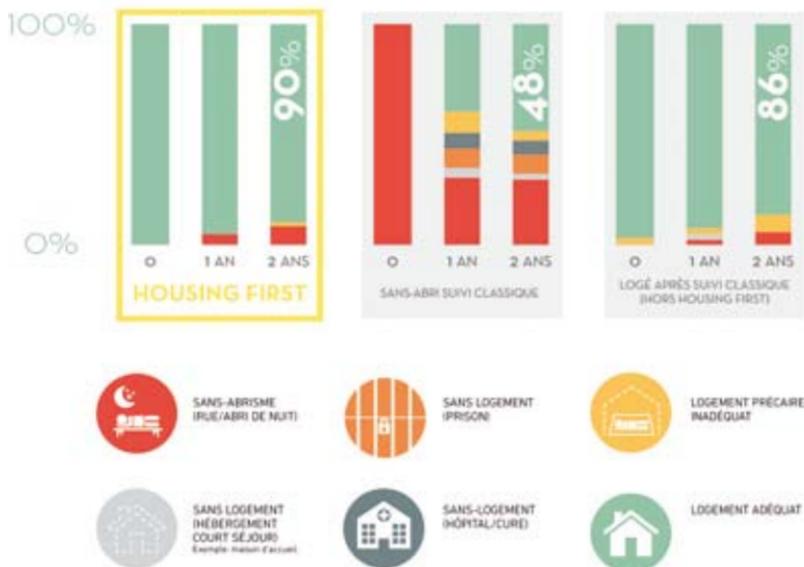
Les participants sans-abri au parcours de vie en rue plus court et à la situation de santé moins fragile (sous-groupe 2) parviennent également à se maintenir en logement à partir du circuit classique de l'aide aux personnes sans-abri : après 2 ans, 86 % d'entre eux sont toujours dans leur logement. Cela en l'absence d'accompagnement ou, pour une minorité (14 %), avec un accompagnement peu intense qui disparaît après 12 mois.

*LE SYSTÈME CLASSIQUE D'AIDE AUX SANS-ABRI
N'ABOUTIT PAS À UN ACCÈS RAPIDE AU LOGEMENT*

En deux ans, seuls 48 % des 137 personnes sans-abri constituant le premier sous-groupe de comparaison (personnes sans-abri au profil tout aussi fragile que celui des locataires HFB mais qui ne bénéficient pas du programme HF) parviennent à intégrer un logement. Vingt-neuf pourcent sont toujours en situation de sans-abrisme et près de 20 % sont en institutions (hospitalières ou pénitentiaires) sans perspective de logement à la sortie. La question de la prévention du sans-abrisme est ici cruciale.

*LE SYSTÈME CLASSIQUE D'AIDE AUX SANS-ABRI
N'ACCÈDE PAS SUFFISAMMENT AU LOGEMENT SOCIAL*

Les quelques personnes sans-abri qui quittent la rue pour le logement, en dehors du programme Housing First, accèdent principalement au parc locatif privé (55 %). A contrario, les locataires HFB ont accédé davantage aux logements sociaux publics (57 %), mais cela surtout par des accords spécifiques et exceptionnels. Or, on s'en doute, le



loyer est plus accessible aux personnes à faible revenu au sein du parc locatif social public (254 euros/mois en moyenne dans notre étude) qu'au sein du parc locatif privé (443 euros/mois). Par comparaison, notons que la source de revenu principale, au travers des trois groupes concernés par notre expérimentation, est le revenu d'intégration sociale (RIS) octroyé par le CPAS (pour une personne isolée, il s'élève actuellement à 867 euros/mois).

Dernier élément qui ne positionne pas le logement privé comme le plus favorable à l'appropriation du logement (et donc au maintien en logement) : le bail est d'une durée plus courte chez le propriétaire privé qui semble vouloir tester le locataire (74 % de ces contrats de location ne dépassent pas un an). Notons enfin la participation, non négligeable et certainement à soutenir davantage, des Agences Immobilières Sociales dans la sortie du sans-abrisme : entre 10 et 20 % des logements des trois groupes étudiés relèvent de ce type de formule au croisement du marché locatif privé et public.

LE LOGEMENT MOTIVE L'INTÉGRATION SOCIALE

Le suivi longitudinal de l'ensemble des participants montre que le logement, quel que soit le groupe étudié (et donc pas uniquement au sein des locataires HFB), joue le rôle de levier pour réaliser les démarches administratives et accéder aux droits sociaux. Ainsi, très rapidement après l'entrée en logement, tous les locataires recouvrent leurs droits sociaux (et cela d'autant plus vite dans le groupe HF, grâce à l'accompagnement des équipes dédiées).

Par comparaison, deux ans après la première rencontre avec l'équipe d'évaluation, près de 50 % des personnes toujours en situation de sans-abrisme (sous-groupe 1) ne sont pas en ordre de carte d'identité et 23 % ne disposent d'aucune source de revenu alors qu'elles y ont droit.

Par ailleurs, le logement facilite l'accès aux formations et à l'emploi pour un locataire sur dix, de manière graduelle après la première année en logement. Avec le public particulièrement fragile concerné par les pratiques Housing First, ces résultats dépassent toute attente et sont exceptionnels comparativement à ceux d'autres pays d'Europe.

LE LOGEMENT AMÉLIORE L'ESTIME DE SOI ET L'AUTONOMISATION

Le logement a un impact positif sur les échelles d'estime de soi et d'autonomisation que nous avons utilisées et cela, à nouveau, quel que soit le groupe cible étudié. Ces évolutions positives relèvent évidemment de processus mais après un an l'évolution est significative et semble durable.

LES LOCATAIRES HOUSING FIRST PRÉSENTENT LA MEILLEURE ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

On constate une stabilisation ou une amélioration de l'état de santé des locataires HFB, surtout sur le plan de la santé mentale. Pour les participants qui sont restés en situation de sans-abrisme tout au long de l'expérimentation, la consommation d'alcool s'est par contre aggravée. Nous trouvons également une corrélation négative entre d'une part le temps passé en rue tout au long d'une vie et, d'autre part, la situation de santé mentale et le niveau d'autonomie de la personne.

L'impact financier pour les pouvoirs publics se marque notamment par la diminution de près de 50 % des coûts individuels liés aux séjours hospitaliers. Cela étant, il faut reconnaître que certains locataires HF restent dans un état de santé très fragile, que d'autres maintiennent un usage dur de drogues et que la compliance au traitement n'est pas très élevée (moins de 50 % prennent leur traitement). Ce profil du public cible souligne l'importance d'équipes d'accompagnement pluridisciplinaires et disponibles de manière intense.

6. HOUSING FIRST ! ET APRÈS ?

Housing First peut ne rester qu'une pratique efficace et efficiente permettant la fin du sans-abrisme pour un groupe cible spécifique. Mais le modèle peut aussi servir de levier pour un véritable changement sociétal et viser des objectifs ambitieux qui dépassent largement ce groupe minoritaire.

L'expérimentation confirme l'importance du logement comme outil d'insertion mais aussi sa capacité à servir de première base à partir de laquelle le processus d'insertion et de rétablissement commence, y compris pour le public qui semblait pourtant le plus éloigné du logement.

Si la phase expérimentale était soutenue par le niveau Fédéral, les suites à y apporter sur le terrain reviennent aux Régions. A l'heure actuelle, les initiatives politiques en ce sens sont plutôt réjouissantes, en particulier sur le territoire bruxellois.

Inspirés directement par les résultats de notre étude, voici les 10 principaux chantiers que nous proposons de mener tous ensemble pour relever le challenge de la fin du sans-abrisme en Belgique :

- 1.** Dénombrer et décrire le public sans-abri.
- 2.** Faire correspondre les besoins et l'offre de services par une orientation efficiente.
- 3.** Soutenir l'innovation sociale et le développement de nouvelles offres, telles que Housing First.
- 4.** Viser le circuit le plus court pour la sortie de rue et éviter l'installation dans les structures d'accueil d'urgence.
- 5.** Oser le logement, plus vite (*housing led*).

6. Augmenter l'accès à toutes les formes de logements de qualité pour le public à revenu modeste et soutenir les pistes innovantes.
7. Investir dans un accompagnement en logement ajusté aux besoins des bénéficiaires. Il doit pouvoir être intensif et/ou pluridisciplinaire et/ou de longue durée, si nécessaire (tel que dans le modèle Housing First).
8. Conclure un plan de lutte contre le sans-abrisme concerté (associant les entités fédérées et les compétences de la lutte contre la pauvreté, de l'intégration sociale, des grandes villes, de la santé, de l'action sociale, du bien-être, du logement, de l'emploi).
9. Prévenir les situations de sans-abrisme (anticiper les expulsions et les sorties d'institutions de jeunesse, hospitalières et pénitentiaires).
10. Evaluer l'efficacité et l'efficience des pratiques et politiques menées, de manière longitudinale, en documentant les trajectoires du public auxquelles elles sont destinées (*evidence based policy*) ●

RÉFÉRENCES UTILES

Le manuel d'implémentation destiné aux institutions du secteur d'aide aux sans-abri qui voudraient se lancer dans les pratiques Housing First est disponible sur le site www.housingfirstbelgium.be

Tous les résultats de l'expérimentation sont disponibles sur www.housingfirstbelgium.be, notamment sous une forme courte et imagée.

Pour une introduction au concept et à ses enjeux : Lo Sardo, S. (2014), *Donner la priorité à l'accès au logement dans l'aide aux sans-abri*, PAUVÉRITÉ n° 3, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté.

Pour une revue de la littérature sur le Housing First mené en Europe : Pleace, N. & Quilgars, D. (2013), *Improving health and social integration through Housing First. A review*, DIHAL. http://teantsaresearch.org/IMG/pdf/improving_health_and_social_integration_through_housing_first_a_review.pdf

Pour les résultats de l'expérimentation canadienne : <http://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/document/24381/national-homechez-soi-final-report>



Avec le soutien du CPAS de Saint-Gilles
et de la Commission communautaire française.

Editeur responsable: Nicolas De Kuyssche - Rue Fernand Bernier
40, 1060 Saint-Gilles - 02/600.55.66 - Graphisme: Gaëlle Grisard

Numéro 12, Septembre 2016.

PRÉSENTATION

Initié en 2013, le projet Housing First Belgium a permis à 141 sans-abri qui vivent depuis longtemps en rue d'accéder directement un logement classique et individuel, sans passer par les traditionnelles cases de l'hébergement collectif provisoire. S'inspirant d'un modèle qui a fait ses preuves en Amérique du nord et ailleurs en Europe, il s'agissait de tester l'efficacité de cette innovation sociale, par comparaison à la politique publique menée jusqu'ici, et d'en relever les meilleures conditions d'implémentation compte tenu de nos réalités belges. L'évolution de ces 141 bénéficiaires du programme Housing First a été comparée à l'évolution de 237 autres sans-abri qui, eux, continuaient à bénéficier de services plus classiques. Ce sont les principaux résultats de ce suivi évaluatif que nous livre ici Coralie Buxant. Ce précieux matériel orientera certainement les politiques à venir. Car il constitue autant de preuves tangibles que, désormais, l'on peut de manière réaliste envisager la fin du sans-abrisme de rue de longue durée en Belgique.

LES AUTEURS

Docteur en psychologie, Coralie Buxant enseigne la psychologie sociale à l'UCL, l'Université de Namur, l'ICHEC et l'IHECS. Elle a durant trois ans assuré la coordination générale de l'expérimentation Housing First Belgium.